

DOMMAGES CORPORELS

Quels outils et méthodes pour indemniser les victimes

2 JOURS, 14 HEURES

ASSURANCE DE PERSONNES

CODE :
AAD01

Objectifs de la formation

Déployer des méthodes de réparation et d'indemnisation pour les victimes directes et indirectes

Étudier les barèmes, nomenclatures et conventions existants

Identifier, traiter et évaluer un dossier de sinistres corporels et corporels graves

Maîtriser les coûts de la gestion de dommages corporels

Parmi nos formateurs

- BARRIO Olivier
Formateur en assurances,

Public concernés

- Directions Sinistres ; Directions Indemnisations ; Directions Dommages ; Médecins conseils et Experts judiciaires ; Direction des risques ; Chefs de projets ; Directeurs et Responsables Juridique ; Actuaires ; Courtiers ; Agents Généraux ; Directions techniques et de l'actuariat

Prérequis

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Tarifs

- Promotion d'été -10% : Sessions en virtuel : 1 485,00 €HT
- Promotion d'été -10% : Sessions en présentiel : 1 579,50 €HT
- Tarif Session en classe virtuelle : 1 650,00 €HT
- Tarif Session en présentiel : 1 755,00 €HT

JOUR 1

Outils et méthodes de réparation du dommage corporel

Rappel du contexte de l'indemnisation du dommage corporel

- Evolution de l'indemnisation des dommages corporels
- Qui sont les acteurs de la réparation du dommage corporel et quels rôles ont-ils ?
- Quels sont les contrats concernés ?

Quelles sont les conditions d'accès à l'indemnisation ?

- Un paysage indemnitaire hétérogène : Droit commun, régimes spéciaux, accidents collectifs, etc.
- Mettre en œuvre l'audit réparatoire : éléments à collecter, éléments probatoires et mesures de protection

ILLUSTRATION Évaluer le préjudice : la nomenclature « Dintilhac » et la convention IRCA

- Quels sont les fondements et objectifs de la nomenclature « Dintilhac » ?
- Analyser les différents postes de la nomenclature : victimes directes et indirectes

ILLUSTRATION Évaluer le préjudice : la nomenclature « Dintilhac » et la convention IRCA (suite)

- Qu'est-ce que la convention IRCA ?
- Évaluer le préjudice et les postes de préjudices

ILLUSTRATION Le point sur les différents barèmes de capitalisation

- Ajuster une table de mortalité de référence à une espérance de vie donnée
- Maîtriser méthode actuarielle et méthode équitable de capitalisation des dommages et intérêts en droit commun

Quelles modalités d'indemnisation spécifiques aux dommages corporels graves ?

CAS PRATIQUE Étude de cas jurisprudentiels judiciaires et administratifs

JOUR 2

Améliorer la gestion d'un dossier de dommages corporels

Accompagner les victimes de dommages corporels

- Quels sont les critères d'appréciation des dommages par l'expert ?
- Évaluer les dommages psychiques avec le médico-légal
- Quelles sont les failles possibles et comment y remédier ?
- Quelques bonnes pratiques face à une contestation client
- Le case-management pour une meilleure réinsertion des victimes tout en maîtrisant les coûts

Synergie assurance/assistance : structurer un réseau d'experts qualifiés

- Quels sont les critères de choix des médecins experts ?
- Piloter et définir l'activité de l'expert sur ces dossiers complexes
- Comment améliorer la qualité de l'expertise ?
- Contrôle des coûts, maillage du territoire, services associés...

Suivre les gestionnaires de sinistres

Investissement sur la coopération et l'expertise à l'amiable

- Expertise amiable ou judiciaire : pour quelle stratégie opter ?
- Les Commissions de Conciliation et d'Indemnisation (CCI)

Dates

Classe virtuelle	Paris
27-28/08/2025	27-28/08/2025
13-14/11/2025	13-14/11/2025

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.